

# Ambérieu en Bugéy

**RAPPORT D'ORIENTATIONS**  
**BUDGETAIRES**

**EXERCICE 2019**

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Promulguée le 07 août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

*« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »*

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les deux principales modifications suivantes :

- ◇ Les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la commune
- ◇ Le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

Enfin, le ROB doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

## Contexte de préparation budgétaire

Comme chaque année, il s'agit pour la ville de présenter, à travers le rapport d'orientation budgétaire, dans un contexte toujours très contraint, les perspectives financières pour l'année 2019 et l'impact sur les années suivantes.

Voilà plus de 5 ans maintenant que l'ensemble des collectivités est confronté à des contraintes budgétaires drastiques de la part de l'Etat qui ont eu pour conséquence, sur le budget communal de la ville d'Ambérieu en Bugey, une perte de recettes de la D.G.F. de **44 %** soit une perte de **939 750 €**

### ENDETTEMENT

Comme indiqué dans le précédent débat d'orientation budgétaire, un ratio d'endettement pour les collectivités de plus de 10 000 habitants est mis en place à compter de 2019. Ce ratio vise à mesurer le nombre d'années nécessaires pour désendetter la ville

La capacité de désendettement ne doit pas dépasser **12 ans** et doit redescendre idéalement dans une fourchette de **5 à 6 ans**. A défaut, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) pourra être saisie par le Préfet.

A la clôture de l'exercice 2017, la capacité de désendettement pour la ville d'Ambérieu en Bugey était de **plus de 11 ans**.

Soucieux d'assainir les finances communales, **aucun emprunt** n'a été souscrit au cours de l'exercice 2018.

Ainsi, le ratio est estimé à la fin de cet exercice 2018 à **moins de 7 ans**.

Aussi, la même ligne de conduite est préconisée pour l'année 2019, afin de maintenir, voire diminuer ce ratio.

Par ailleurs, il est important de noter qu'au cours des 4 prochains exercices, **6 prêts** arrivent à échéance, dont le total du capital à rembourser s'élève à 361 353.18 € et le total des intérêts à 43 588.66 €.

### La fiscalité locale

Inscrite dans la loi de finances 2018, la baisse de la taxe d'habitation va se poursuivre en 2019. Environ 80 % des foyers assujettis à cet impôt sont concernés par cette baisse. L'objectif est une disparition pure et simple de cette taxe en 2021. Cette suppression concernera également les 20 % des ménages « les plus aisés » qui sont pour l'instant exclus de ce dispositif. Le Gouvernement s'est engagé à ce que la suppression de cet impôt soit compensée à l'euro près.

# ORIENTATIONS BUDGETAIRES

## FONCTIONNEMENT

### ❖ RECETTES

#### ⇒ 1 - Produits de la fiscalité :

Ces produits varient en fonction des taux d'imposition (qui ne subiront aucun changement pour cet exercice), et de **l'évolution des bases**. Il est à noter que ces dernières ont augmenté en 2018 de 2.58 % pour la T.H. de 2.99 % pour la T.F.B. et de 9.04 % pour la T.F.N.B.

#### ⇒ 2 - D.G.F.

Après une baisse historique de 5 années consécutives, la D.G.F. devrait être stable en 2019 : **1 222 000 €**.

#### ⇒ 3 - D.S.U.

La ville a vu cette dotation augmenter de 9.7 % en 2018. Mais cette augmentation est loin de compenser la baisse de la DGF comme on peut le constater dans le **tableau ci-dessous**.

#### ⇒ 4 - Tarifs communaux

Les tarifs communaux resteront stables pour l'exercice 2019.

#### ⇒ 5 – Objectifs d'évolution

<b>LIBELLE</b>	<b>C.A. 2015</b>	<b>C.A. 2016</b>	<b>C.A. 2017</b>	<b>C.A. 2018</b>	<b>EVOLUTION 2015/2018</b>	<b>PREVISION 2019</b>
FISCALITE DIRECTE	6 307 240	6 338 368	6 440 848	6 960 753	+10.36 %	7 165 357
FISCALITE INDIRECTE	644 680	777 564	964 028	980 645	+52.11 %	932 000
ATTRIBUTION FONDS NATIONAL T.P.	2 526 450	2 526 450	2 233 964	2 269 080	-10.19 %	2 207 964
DOTATION SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	943 723	1 129 867	943 723	971 312	+2.92%	975 000
DOTATION FORFAITAIRE	1 792 962	1 477 394	1 257 813	1 222 023	-31.84 %	1 222 023
DOTATION SOLIDARITE URBAINE	267 089	269 760	315 790	347 085	+29.95 %	347 000
PRODUITS SERVICES ET GESTION COURANTE	655 767	736 507	809 658	916 901	+39.82 %	940 961
PRODUITS LOCATIONS IMMEUBLES	508 639	511 365	786 274	989 514	+94.54 %	973 000
<b>TOTAL</b>	<b>13 646 550</b>	<b>13 767 275</b>	<b>13 752 098</b>	<b>14 657 313</b>	<b>+7.41 %</b>	<b>14 763 305</b>

- ⇒ La fiscalité indirecte : cette ligne regroupe diverses taxes et principalement : taxe sur l'électricité, taxe sur les emplacements publicitaires et taxe additionnelle des droits de mutation.
- ⇒ La dotation de solidarité communautaire : elle constitue une dépense obligatoire pour l'EPCI et est calculée selon des critères déterminés.
- ⇒ La dotation forfaitaire : pour 2019 l'Etat a annoncé une stabilité de cette dotation. Une inscription identique est donc prévue pour l'exercice suivant
- ⇒ Les produits des services : les tarifs communaux n'ayant pas augmenté, seule la création de nouveaux services liés à de nouveaux tarifs (délibération du 14/12/18) viendra apporter une légère augmentation des recettes.
- ⇒ Les produits des locations d'immeubles : En 2018, la recette connaît une augmentation non négligeable suite à la location des bâtiments dits « ex-Guy Noël » (312 869 €) qui permet à elle seule de compenser le remboursement de l'annuité et des frais de portage des divers dossiers que nous avons engagés avec l'E.P.F. et qui s'élèvent en totalité à 347 484 €

## ❖ DEPENSES

### ⇒ 1 – Masse salariale

L'organigramme de la ville d'Ambérieu en Bugey est organisé autour de 4 directions : Générale, Finances et Services à la population, Animation et Vie de la Cité, Action éducative et Vie Scolaire.

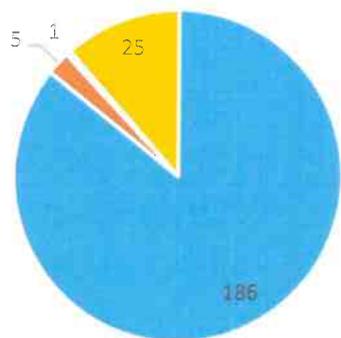
Pour 2019 les principaux facteurs externes liés aux dépenses de personnel devraient évoluer comme suit :

- ✓ G.V.T. : Glissement vieillisse-technicité annuel
  
- ✓ Provisions pour recrutements divers : policiers municipaux (dans le cadre de la mise en place de stationnement réglementé), chargé de mission pour le projet « Cœur de Ville » (financé en partie par l'ANAH), personnel nécessaire au fonctionnement du Jardin d'Enfants (la directrice, 2 auxiliaires de puériculture et 1 CAP petite enfance), animateur numérique pour la Médiathèque à temps non complet, agents de voirie, ATSEM (provision en cas d'ouverture de classe)
  
- ✓ Le protocole parcours, carrières et rémunérations (PPCR) qui a été suspendu en 2018 est réactivé dès 2019. Ce qui va engendrer une augmentation de la masse salariale.

## Effectif au 31 décembre 2018

### Effectifs globaux

<b>Agents en positions statutaires (tous statuts)</b>	<b>217</b>
Fonctionnaires (titulaires & stagiaires)	186
Agents en disponibilité	5
Agents en détachement	1
Contractuels	25

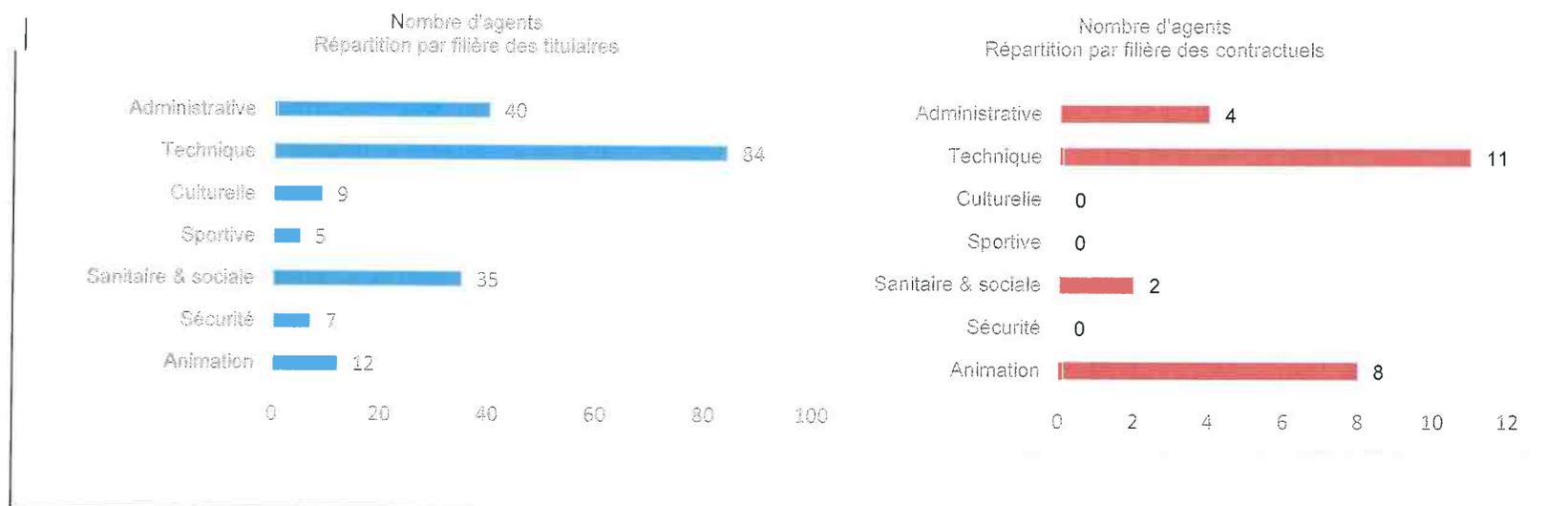


■ Fonctionnaires présents ■ Agents en disponibilité ■ Agents en détachement ■ Contractuels

Femmes : 155  
Hommes : 62

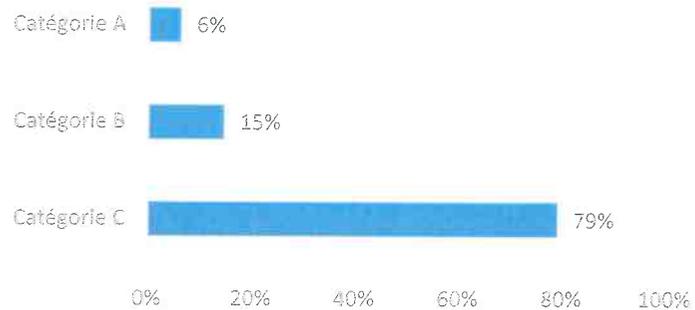
## Structure de l'effectif

### Répartition par filières

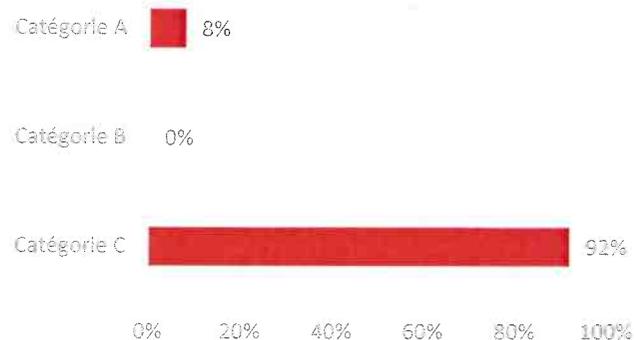


## Répartition par catégorie hiérarchique

Répartition par catégorie hiérarchique des titulaires

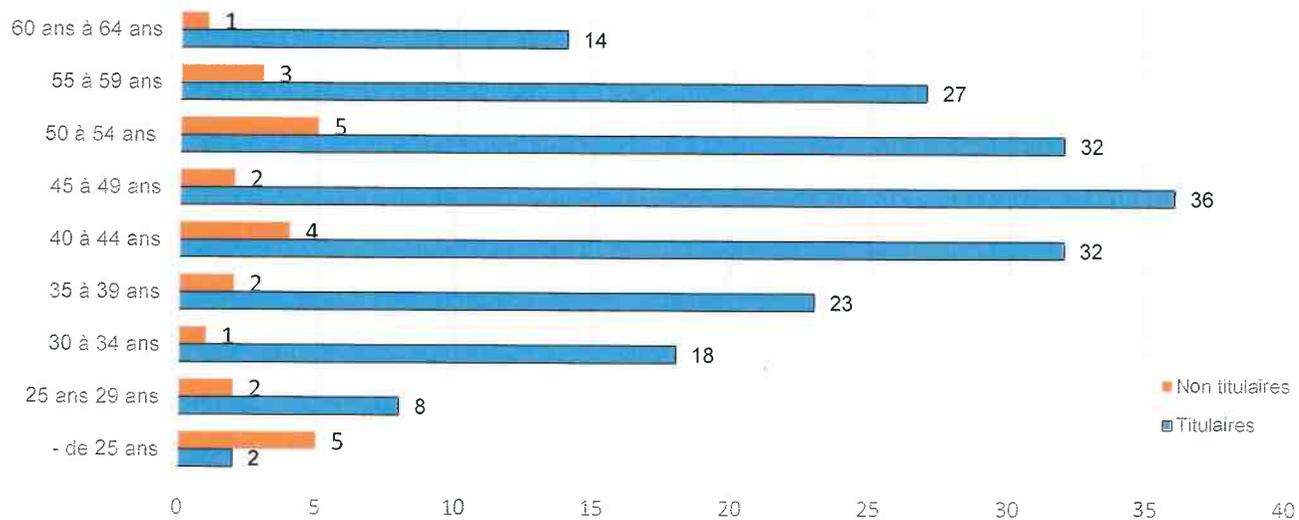


Répartition par catégorie hiérarchique des contractuels



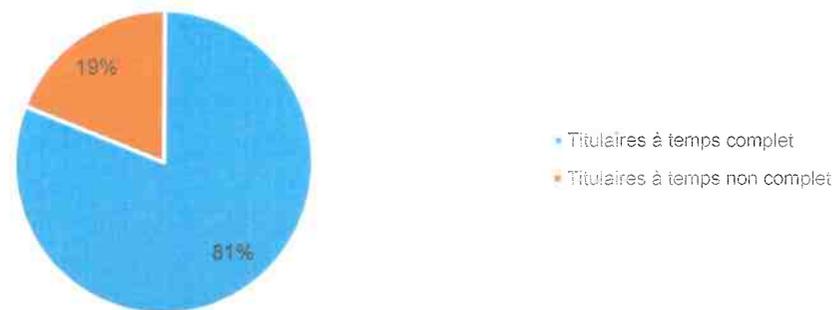
## Répartition par classe d'âges et statut

Répartition par classe d'âge et par statut (en %)



## Répartition par modalités d'exercice du temps de travail

Répartition des fonctionnaires  
par modalité d'exercice du temps de travail



## ⇒ 2 – Charges à caractère général

Le chapitre 011 subit en 2018 une augmentation d'environ 10 %. Cette dernière est due principalement à l'augmentation des charges suivantes :

✓ Chauffage.....	+ 27.61 %	
✓ Vêtements de travail .....	+ 35.68 %	
✓ Locations immobilières.....	+10.67 %	(locaux pour : Direction scolaire, SYNDICATS, Gendarmerie)
✓ Locations mobilières.....	+ 24.27 %	(véhicules, nacelles, mini pelle, vidéo finale foot, illumination, fourreaux GFU)
✓ Entretien des terrains.....	+10.46 %	(tontes, fauchages, terrains sports)
✓ Entretien des véhicules.....	+14.44 %	
✓ Entretien voies et réseaux.....	+ 26.97 %	(Point à temps, marquage sol, entretien éclairage public, entretien avaloirs...)
✓ Maintenance.....	+ 23.82 %	
✓ Primes assurances.....	+11.54 %	
✓ Formations.....	+ 46.83 %	
✓ Honoraires.....	+ 71.72 %	(Contentieux, assistance juridique, mission Q.V.T., portage EPF...)
✓ Concours divers.....	+ 127.99 %	(CAUE, SACPA (remplace la S.P.A.) AMF, VADA...)
✓ Autres frais.....	+ 32.56 %	(Apports de déchets en unité de traitement ORGANOM – contribution ADSEA)

La prévision budgétaire pour 2019 est établie sur une augmentation maximum de 3 % sur ce chapitre.

## ⇒ 3 – Autres dépenses de fonctionnement

Les subventions aux associations resteront stables.

## ⇒ 4 – Charges financières

Les intérêts de la dette : comme indiqué ci-dessus, six prêts viennent à échéance de 2019 à 2022

## 5 – Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

<b>LIBELLE</b>	<b>C.A. 2015</b>	<b>C.A. 2016</b>	<b>C.A. 2017</b>	<b>C.A. 2018</b>	<b>EVOLUTION 2015/2018</b>	<b>PREVISIONS 2019</b>
CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 191 030	3 473 318	3 618 061	3 944 834	+23.62 %	4 063 000
CHARGES DE PERSONNEL	7 276 648	7 432 354	7 685 739	7 830 630	+7.61 %	8 310 000
CHARGES FINANCIERES	574 620	520 477	485 103	446 985	-22.21 %	387 500
SUBVENTIONS VERSEES	656 736	646 109	648 773	669 213	+1.90 %	670 000
CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	727 979	722 121	734 601	678 566	-6.79 %	675 000
CONTINGENT SERVICE INCENDIE	264 908	268 911				
F.P.I.C.	130 580	185 334	227 414	206 581	+58.20 %	200 000
<b>TOTAL</b>	<b>12 822 501</b>	<b>13 248 624</b>	<b>13 399 691</b>	<b>13 776 809</b>	<b>7.44%</b>	<b>14 305 500</b>

❖ Synthèse et ratios de gestion

**L'épargne et l'autofinancement**

	2013	2014	2015	2016	%	2017	%	2018	%
Produits réels de fonctionnement	14 297 859	14 547 591	14 858 924	15 051 177	1.29	14 921 569	-0.85	15 974 446	7.06
Charges réelles de fonctionnement	14 143 515	13 484 219	13 448 420	13 850 399	2.99	13 607 611	-1.75	14 058 603	3.31
<i>Capacité d'autofinancement brute</i>	<i>154 345</i>	<i>1 063 372</i>	<i>1 410 504</i>	<i>1 200 778</i>		<i>1 313 959</i>		<i>1 915 842</i>	
Capital de la dette à rembourser	1 314 515	1 437 093	1 474 008	1 273 343		1 521 917		1 690 095	
<i>Capacité d'autofinancement nette</i>	<i>-1 160 170</i>	<i>-373 721</i>	<i>-63 505</i>	<i>-72 565</i>		<i>-207 959</i>		<i>225 747</i>	

La **CAF Brute** représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipements...)

La **CAF Nette** représente l'excédent résultant du fonctionnement **après** remboursement des dettes en capital.

❖ LA DETTE :

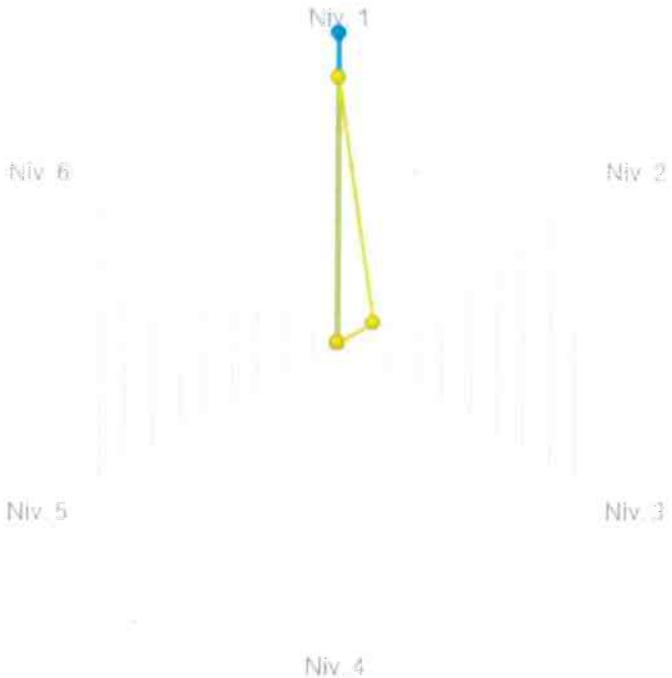
L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2014 était de **16 140 479 €**. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 il s'élève à **13 094 025 €**

⇒ Capital de la dette à rembourser pour 2019 : 1 633 733 €

⇒ Selon la nouvelle règle prudentielle instituée à compter de 2019 et compte tenu que nous n'avons pas emprunté

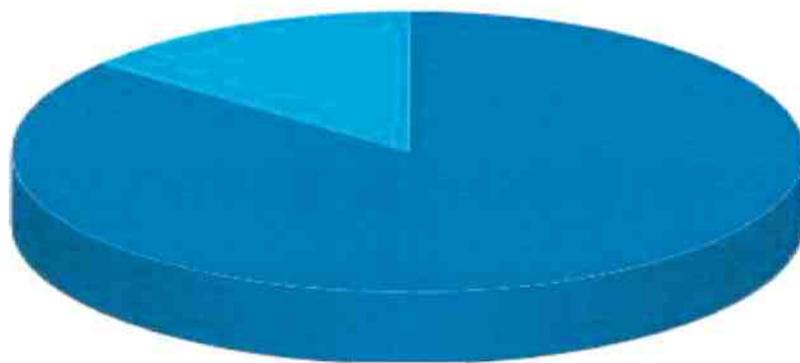
⇒

⇒ la capacité de désendettement de la ville est désormais de **6.83 années**



Niv. 4  
Situation au 01/01/2019

### Cartographie des risques



Situation au 01/01/2019

### Risque de structures



## Classification des risques

### Indices sous-jacents

### Structures

<b>Niv. 1</b>	Indices zone euro	<b>Niv. A</b>	taux fixe
<b>Niv. 2</b>	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	<b>Niv. B</b>	Barrière simple Pas d'effet de levier
<b>Niv. 3</b>	Ecart d'indices zone euro	<b>Niv. C</b>	Option d'échange (swaption)
<b>Niv. 4</b>	Indices hors zone euro Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	<b>Niv. D</b>	Multiplicateur jusqu'à 3 Multiplicateur jusqu'à 5 capé
<b>Niv. 5</b>	Ecart d'indices hors zone euro	<b>Niv. E</b>	Multiplicateur jusqu'à 5
<b>Niv. 6</b>	Autres indices	<b>Niv. F</b>	Autres types de structures

## Niveaux de risques

Situation au 01/01/2019

### Risque d'indices sous-jacents

### Risque de structures

	Encours en €	Encours en %		Encours en €	Encours en %
<b>Niv. 1</b>	13 094 025,00	100	<b>Niv. A</b>	11 711 332,00	89,45
<b>Niv. 2</b>	0	0	<b>Niv. B</b>	1 382 692,00	10,55
<b>Niv. 3</b>	0	0	<b>Niv. C</b>	-	0
<b>Niv. 4</b>	0	0	<b>Niv. D</b>	-	0
<b>Niv. 5</b>	0	0	<b>Niv. E</b>	-	0
<b>Niv. 6</b>	0	0	<b>Niv. F</b>	-	0
<b>Total</b>	13 094 025,00	100	<b>Total</b>	9 264 391,33	100

## INVESTISSEMENT

### Les projets pluriannuels :

- ✓ Défense extérieure incendie : recensement et mise à jour sur une période de 5 ans avec une inscription annuelle de 30 000 €.
- ✓ Parc de véhicules à renouveler sur 4 ans : Le total de ce renouvellement s'élève à 354 600 € pour les différents services de voirie, police municipale..
- ✓ Château des Allymes : réalisation de l'avant dernière tranche : la tranche conditionnelle 1
- ✓ Groupe scolaire Jean Jaurès : programme de rénovation énergétique sur 7 ans
- ✓ Courbes de l'Albarine : aménagement du quartier de la gare – début des travaux
- ✓ Projet cœur de ville
- ✓ Stationnement : mise en place de stationnement en zone règlementée dans le quartier gare

## **Les projets 2019 :**

- ✓ Eclairage public
- ✓ Voirie
- ✓ Vidéo protection
- ✓ G.F.U
- ✓ Mise en accessibilité de l'hôtel de ville
- ✓ Mise en place d'un système de ventilation au gymnase Bellière
- ✓ Création d'ossuaires au cimetière ville
- ✓ Motorisation des volets de l'école maternelle Jean Jaurès
- ✓ Création de préaux dans les écoles Jean de Paris et Jules Ferry Maternelle
- ✓ Travaux en régie
- ✓ Capteurs stationnement réglementé en gare
- ✓ Cœur de ville : sécurisation d'espaces publics

## **Le Centre Communal d'Actions Sociales – C.C.A.S.**

Afin de permettre au CCAS de continuer à soutenir l'ensemble de ses projets :

- ⇒ Bons alimentaires
- ⇒ Secours exceptionnels
- ⇒ Ateliers d'aide à la gestion budgétaire pour prévenir le surendettement
- ⇒ Kermesse solidaire
- ⇒ Arbre de Noël solidaire

La ville d'Ambérieu en Bugey continuer à soutenir ce budget par une subvention communale d'environ 100 000 €

## **CONCLUSION**

Depuis 2014, une gestion rigoureuse a été mise en place pour stabiliser la situation financière d'Ambérieu en Bugey qui était très inquiétante : la capacité d'autofinancement nette à la clôture de l'exercice 2013 était de -1 160 170 €.

Dans un contexte de baisses successives de la Dotation Forfaitaire, de forte augmentation du FPIC, les nombreux efforts consentis collectivement ont permis de retrouver une Capacité d'Auto-Financement (CAF) positive. C'est dans cet esprit de stabilisation des finances de la ville qu'il convient, cette année encore, d'essayer de ne prévoir aucun emprunt.

Tout en restant fragile, cette situation financière nous permet aujourd'hui de programmer les projets pluriannuels à venir : le renouvellement urbain sur le quartier des Courbes de l'Albarine, l'opération Cœur de Ville ou la rénovation complète du groupe scolaire Jean Jaurès.

Conscient de la rigueur qui a été imposée au cours de ce mandat, elle aura toutefois permis la réalisation d'investissements majeurs au niveau sportif, culturel, intergénérationnel , petite enfance, voirie, logistique...

Une équipe municipale engagée jusqu'au bout, au service des Ambarrois